

Communiqué de presse

En dollars canadiens, sauf indication contraire

TSX/NYSE/PSE : MFC SEHK : 945

Pour publication immédiate

20 novembre 2019

La Société Financière Manuvie annonce les taux de dividendes sur ses actions de catégorie 1, série 17, à dividende non cumulatif et à taux révisable et sur ses actions de catégorie 1, série 18, à dividende non cumulatif et à taux variable

TORONTO – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui les taux de dividende applicables pour ses actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisable de catégorie 1, série 17 (« actions privilégiées de série 17 ») (TSX : MFC.PR.M) et actions de catégorie 1, série 18, à dividende non cumulatif et à taux variable (les « actions privilégiées de série 18 »).

Les porteurs d'actions privilégiées de série 17 toujours en circulation après le 19 décembre 2019 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux fixe, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 20 décembre 2019 et se terminant le 19 décembre 2024 sera de 3,8000 % par année ou de 0,23750 \$ par action, par trimestre, ce qui correspond au taux des obligations du Canada à cinq ans au 20 novembre 2019, majoré de 2,36 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 17.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 18 qui pourraient être émises le 19 décembre 2019 à la conversion des actions privilégiées de série 17 en actions privilégiées de série 18 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux variable, calculés en fonction du nombre réel de jours écoulés durant chaque trimestre à taux variable, divisé par 365, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de trois mois commençant le 20 décembre 2019 et se terminant le 19 mars 2020 sera de 1,00250 % (4,0210 % sur une base annuelle) ou 0,250625 \$ par action, ce qui correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois au 20 novembre 2019 majoré de 2,36 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 18.

Les propriétaires véritables d'actions privilégiées de série 17 qui souhaitent exercer leur droit de conversion doivent demander à leur courtier ou autre représentant de le faire avant 17 h (heure de Toronto) le 4 décembre 2019. Le communiqué de presse annonçant ce droit de conversion a été publié le 8 novembre 2019. Il est possible de le consulter sur SEDAR et sur le site Web de Manuvie. Pour toute question au sujet du privilège de conversion, veuillez communiquer avec l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de Manuvie, la Société de fiducie AST (Canada), au 1 800 783-9495.

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé conditionnellement l'inscription des actions privilégiées de série 18, avec effet à la conversion. Cette inscription en bourse est conditionnelle à ce que Manuvie remplisse les exigences de la TSX. Après approbation, les actions privilégiées de série 18 seront négociées à la TSX sous le symbole « MFC.PR.S ».

Les actions privilégiées de série 17 et les actions privilégiées de série 18 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières, intitulée *Securities Act of 1933*, et de ses modifications (la « loi sur les valeurs mobilières »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et elles ne pourront être offertes, vendues ni émises, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à une personne des États-Unis (au sens du règlement S de la loi sur les valeurs mobilières) ou pour le compte de celle-ci, à moins d'être inscrites ou dûment dispensées de l'inscription. Le présent communiqué ne constitue nullement une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et, dans l'éventualité où un appel public à l'épargne serait lancé aux États-Unis, un prospectus devra être émis.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Son siège social mondial se trouve à Toronto, où elle exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2018, elle comptait plus de 34 000 employés, plus de 82 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de près de 28 millions de clients. Au 30 septembre 2019, son actif géré et administré se chiffrait à plus de 1 200 milliards de dollars canadiens (881 milliards de dollars américains) et, au cours des 12 mois précédents, elle avait versé à ses clients 29,8 milliards de dollars. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis, où elle est présente depuis plus de 100 ans. Elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Communications avec les médias

Sean Pasternak
Manuvie
416 254-2114
sean_pasternak@manulife.com

Relations avec les investisseurs

Adrienne O'Neill
Manuvie
416 926-6997
adrienne_oneill@manulife.com